RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET : CONVENTION DE PRESTATION D'INTERVENTION: ATELIER DE PRÉVENTION EN SANTÉ-DIÉTÉTIQUE " LE PETIT DÉJEUNER, UN REPAS ESSENTIEL À (RE) DÉCOUVRIR"

DÉCISION N° DM-26-310

EN DATE DU 04 SEPTEMBRE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en dates du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté N°A-26-230 en date du 31 mars 2026 portant de délégation de fonction à Monsieur François EPINAT en tant qu'adjoint au maire chargé des Solidarités et de la Santé,

CONSIDÉRANT la proposition de la société LG2B, représentée par Madame GODRY Pauline, située au 1 placette Emile-Zola 59146 PECQUENCOURT, d'assurer pour le compte de la ville de Vincennes l'organisation d'un atelier de prévention en santé diététique « le petit-déjeuner, atelier nutrition » pour un montant de 294 € TTC (deux cent quatre-vingt-quatorze euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec la société LG2B SARL représentée par Madame GODRY Pauline, située au 1 placette Emile-Zola 59146 PECQUENCOURT, pour l'organisation d'un atelier de prévention en santé diététique « Le petit-déjeuner, atelier, nutrition », le samedi 12 septembre 2026, pour un montant de 294 € TTC (deux cent quatre-vingt-quatorze euros) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la solidarité et de la santé,

Signé

François EPINAT

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260904-lmc1H14607H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/09/2026
Date de Publication : 04/09/2026